

## Stock Mini rules 2024 – french translation

# ONTARIO

## Demolition Derby

### **Conducteurs éligibles**

Les conducteurs doivent être âgés d'au moins 16 ans. Les conducteurs âgés de 16 et 17 ans doivent fournir un formulaire de consentement parental et être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur sur place.

### **Véhicules éligibles**

- Toute voiture de tourisme à deux roues motrices de 1980 ou plus récente, dotée d'un moteur à quatre ou six cylindres et d'un empattement de 106,5 pouces ou moins.
  - Les véhicules à traction intégrale DOIVENT être convertis en véhicules à deux roues motrices.
  - Les voitures, limousines, jeeps, fourgonnettes ou camions.
  - PAS de Toyota Camry (Wide Body) de 92 et plus récentes ou tout autre produit Toyota/Lexus à châssis complet (Camry, Solara, Es300, Avalon, etc.).
- Si votre voiture est considérée comme sur-construite, vous passerez à la catégorie Midsized.

### **Règles applicables au pilote et à l'équipe des stands**

1. Tous les pilotes, mécaniciens et véhicules doivent se présenter au bureau d'inscription de préférence deux heures avant le début de l'épreuve.
2. L'entrée payante ne permet qu'à un seul conducteur et à un seul véhicule de remorquage d'accéder à la zone des stands.
3. Chaque pilote doit assister à la réunion des pilotes, qui se tient environ 30 minutes avant l'heure prévue pour le début de la compétition.
4. Il est recommandé d'avoir plus de 13 ans dans les stands. Tous les enfants de moins de 13 ans doivent rester dans leur remorque entre les manches ou lorsque les véhicules sont en mouvement et doivent être accompagnés de leur tuteur à tout moment. Le conducteur peut être disqualifié si la règle n'est pas respectée.
5. Les conducteurs/membres d'équipage âgés de 16 à 17 ans doivent être accompagnés d'un parent et/ou d'un tuteur lors de l'inscription afin de signer un formulaire de consentement parental, et le parent et/ou le tuteur doit être présent pendant toute la durée de l'événement.

6. La conduite agressive est limitée à la piste pendant la course. Elle ne sera pas tolérée dans la zone des stands.
7. Tous les pilotes et les membres de l'équipe doivent signer un formulaire de décharge numérique avant la course, faute de quoi ils ne seront pas admis dans la zone des stands.
8. La consommation d'alcool ou de drogues avant ou pendant la course ne fera l'objet d'aucune tolérance.
9. L'Ontario Demolition Derby se réserve le droit de disqualifier ou de refuser toute inscription, ou de disqualifier ou d'expulser tout participant, membre d'équipage ou d'équipe dont les actions entravent le déroulement, le plaisir ou l'efficacité de l'événement.
10. Seul le conducteur de la voiture en compétition est autorisé à se rendre sur la piste après les épreuves éliminatoires ou les épreuves spéciales, sans la permission d'un officiel de la piste.
11. L'Ontario Demolition Derby fournit une assurance responsabilité aux participants, mais les biens personnels et l'équipement sont la responsabilité de leur propriétaire.
12. Le conducteur est responsable des actions des membres de son équipe de ravitaillement.

### **Équipement et règles de conduite**

1. Tous les conducteurs doivent être équipés d'un casque, de lunettes de sécurité, d'une ceinture de sécurité et d'un extincteur à portée de main du conducteur et des officiels de la piste.
2. Tous les conducteurs doivent porter des vêtements acceptables pour participer (pas de shorts ni de débardeurs).
3. Les véhicules doivent être équipés de freins adéquats. Le conducteur doit avoir le contrôle de son véhicule à tout moment.
4. Aucun coup de portière délibéré ou agressif ne sera toléré.
5. Si des pales de ventilateur en métal sont utilisées et que le capot de la voiture s'ouvre, le conducteur sera disqualifié.
6. Règle du 1 feu. A la discrétion de l'officiel
7. Si une porte s'ouvre pendant la participation, la voiture et le pilote seront disqualifiés.
8. Un pilote qui n'établit pas ou ne tente pas d'établir un contact compétitif avec les autres participants actifs sera disqualifié. Vous disposez de 45 secondes. PAS D'EFFET DE SAC DE SABLE.
9. Il est de la responsabilité du pilote d'être conscient des officiels de la piste et de leur obéir à tout moment. Tout manquement à cette règle entraînera la disqualification.
10. Un vainqueur de manche ou un second qui se qualifie pour une épreuve finale doit conduire le même véhicule dans l'épreuve finale (le cas échéant).
11. Aucune substitution de pilote n'est autorisée.
12. pas de règle de bloc
13. Pas de retenu

### **Soudure**

Pas de soudure, sauf indication contraire

## **Règlement des pneus**

- Les pneus pour les épreuves automobiles doivent être de type P-Rated et ne peuvent pas avoir de grosses barrettes à l'extérieur du pneu. Si un pneu est jugé trop agressif, les officiels peuvent décider de le modifier ou de le remplacer.
- Les pneus dont les barrettes ont été retirées sont acceptables.
- Les masses de roues doivent être retirées des roues motrices et non motrices.
- Les pneus doubles sont autorisés.
- Les pneus pleins, les pneus remplis de liquide, les pneus cloutés et les doublures externes (parois latérales supplémentaires) sont interdits.
- Les protections de tige de valve soudées sont interdites.
- Les pneus de type skidsteer ou chariot élévateur à fourche sont interdits.

## **Règles de préparation des véhicules**

### Coussins d'air

Enlever tous les airbags, si un airbag se déclenche et qu'un officiel de piste suspecte une blessure, la voiture peut être disqualifiée. Il est fortement recommandé d'utiliser le matériau des sacs gonflables pour recouvrir les batteries et les réservoirs d'essence.

### **Moteurs et transmission**

- Les moteurs, les composants du moteur, les transmissions et le groupe motopropulseur sont interchangeables entre les marques et les modèles, mais toutes les pièces de rechange doivent provenir de modèles éligibles.

### **Numérotation**

- La porte avant du conducteur doit être peinte en blanc sur au moins 50 % de sa surface.
- Les deux portes avant doivent être numérotées à des fins d'identification (la porte du passager peut également être peinte en blanc).

### **Intérieur et extérieur du véhicule**

- Toutes les vitres, les moulures décoratives, les accessoires et les attelages de remorque doivent être enlevés et le véhicule doit être débarrassé de tous les débris.
- Les sièges arrière, les airbags et les matériaux inflammables doivent être enlevés, à l'exception des sièges avant et du tableau de bord.
- Les toits ouvrants DOIVENT être recouverts d'une couverture solide ; un treillis en acier solide est acceptable.
- Les pare-chocs en plastique doivent être enlevés avant d'entrer dans l'arène.

## **Supports de moteur**

- Il est recommandé de fixer les supports à la traverse. La plupart ne renforcent pas votre véhicule.

## **Collecteurs**

- Les collecteurs d'échappement peuvent être retournés vers le haut, ou des collecteurs personnalisés peuvent être utilisés.

## **Batteries**

- Une seule batterie automobile de 12 V est autorisée et doit être placée dans l'espace passager avant.
- La batterie devra être recouverte d'une housse ininflammable après l'inspection.

## **Réservoirs de gaz**

- LES RÉSERVOIRS D'ORIGINE NE SONT PAS AUTORISÉS.
- Le réservoir d'essence d'origine doit être retiré et remplacé par un réservoir ou une pile à combustible homologué(e) par la CSA (ou une alternative équivalente) qui doit être solidement fixé(e) au centre de la banquette arrière.
- Au moins DEUX sangles à cliquet de 2 pouces peuvent être utilisées, l'acier de la carrosserie DOIT être replié pour éviter que la sangle ne soit coupée.
- Il est IMPÉRATIF d'utiliser des rondelles de 1,5 pouce au minimum si l'on utilise des boulons.

## **AUCUN AUTO-AFFÛTAGE N'EST AUTORISÉ**

- Tous les réservoirs doivent être munis d'un couvercle ininflammable qui doit être fixé après l'inspection. (MATÉRIAU DE L'AIRBAG)  
RECOMMANDÉ, chaque véhicule est équipé d'un minimum de 2 airbags)
- Les réservoirs en métal sont fortement recommandés, mais les réservoirs de bateau en plastique homologués CSA sont acceptables.

## **Pompes à essence électriques**

- Les pompes à essence électriques sont autorisées, mais elles doivent être dotées d'un interrupteur d'arrêt en état de marche (l'allumage de la colonne de série est acceptable). L'interrupteur doit être clairement identifié et situé soit sur le tableau de bord devant le conducteur, soit sur le toit directement au-dessus du conducteur.

## **Radiateurs**

- Le liquide de refroidissement doit être rincé et remplacé par de l'eau.
- Les radiateurs ne sont pas obligatoires et peuvent être contournés ou enlevés. S'ils sont conservés, ils doivent rester dans leur position d'origine, sans être serrés.

## **Refroidisseurs de transmission**

- Les refroidisseurs de transmission d'origine peuvent être utilisés, mais ils doivent être montés dans le compartiment moteur.

## **Supports de carrosserie**

- Les supports de carrosserie d'origine (boulons, rondelles, entretoises en caoutchouc et en métal) ne peuvent être enlevés ou modifiés.

- Si une réparation est nécessaire, il est possible d'utiliser un boulon/une tige de 3/8" maximum et des rondelles de 3" maximum.

- La plupart des supports de carrosserie avant (1 par côté) peuvent être remplacés par une tige filetée (épaisseur maximale de 3/4") et une rondelle de 3" maximum (ne peut pas aller du berceau du moteur au cadre).

- Une tige filetée dans le coffre, 1 par côté, peut être ajoutée (épaisseur maximale de 3/4") rondelle max 3")

## **Fixation des portes, du coffre, du capot et du hayon**

- Les portes, le coffre, le capot et le hayon doivent être fixés à un maximum de 6 endroits chacun, à l'aide de sangles, de fil de fer, d'une chaîne de 1/4" ou d'un boulon de 3/8" avec des rondelles de 3" maximum, d'une plaque de 2 x 3 soudée.

- Le joint du montant B compte pour un point sur les portes avant et arrière.

- La porte du conducteur peut être soudée.

- Un trou d'au moins 6 pouces doit être découpé au centre du capot. Vous pouvez boulonner le revêtement intérieur de votre capot, UNIQUEMENT autour et à moins de 2 pouces du trou d'inspection incendie.

- Si vous utilisez un ventilateur électrique, ou si vous n'avez pas de ventilateur, vous pouvez retirer complètement la hotte.

- Les capots peuvent être rabattus sur l'avant du berceau du radiateur, mais ne doivent pas dépasser le haut du pare-chocs.

- Les supports de carrosserie avant et arrière peuvent dépasser du capot/couvercle de coffre (ne peuvent pas être attachés au berceau du moteur) et seront comptés comme des points de fixation (voir Supports de carrosserie).

- Les officiels peuvent demander à ce que le capot soit ouvert lors de l'inspection ou à n'importe quel moment de l'exposition.

## **Cadres**

- Les cadres arrière peuvent être coupés pour faciliter le pliage.

- Pas de raccourcissement du cadre.

- Réparations - 4 pièces au total. Maximum 4x4 plaques. 2 faces. Il doit y avoir un espace de 1 pouce entre les soudures.

## **Ailes et panneaux de carrosserie**

- Il est permis de découper ou de pré-plier les ailes ou les panneaux de carrosserie, mais les ailes ne peuvent pas être boulonnées.
- Vous pouvez boulonner le revêtement intérieur de votre capot, UNIQUEMENT autour et à moins de 2 pouces du trou d'inspection incendie.

## **Pare-chocs**

- Seuls les pare-chocs en acier d'origine, les pare-chocs à barres d'armature de mini van ou de crown vic sont autorisés.
  - Les pare-chocs en aluminium doivent être d'origine pour le véhicule que vous conduisez.
  - Les extrémités des pare-chocs ne doivent PAS être coupées (les extrémités peuvent être pliées).
  - Les pare-chocs avant et arrière DOIVENT être chaînés (chaîne de 1/4"), câblés ou boulonnés à la carrosserie, à un maximum de 4 endroits, afin d'éviter qu'ils ne tombent et ne deviennent un danger sur la piste.
  - Le pare-chocs avant peut avoir un cordon de soudure entre le pare-chocs et le châssis.
  - UNE plaque de 2x6 peut être soudée sur le pare-chocs pour le fixer au châssis.
  - Toute chaîne ou fil qui se connecte au capot ou au coffre sera compté comme un point de fixation.
- Le couvercle en plastique du pare-chocs doit être enlevé avant d'entrer dans le ring.

**Aucun pare-chocs personnalisé ou de grande taille n'est autorisé.**

## **Protection du réservoir d'essence (GTP)**

- Si vous avez un protecteur de réservoir d'essence, vous ne pouvez pas utiliser une barre de fenêtre arrière.
- Le GTP doit être raisonnablement centré dans la zone des passagers arrière de la voiture, il ne peut pas être plus large que 26".
- Si la GTP est fixée au plancher, il doit y avoir une distance de 2" entre les barres de poteau à poteau.
- Si le GTP est relié à une barre de fixation, le protecteur doit se trouver à au moins 2 pouces du seuil arrière non modifié ou de toute tôle et être fixé solidement à la barre de fixation.

## **Barres de fenêtre**

- Une barre simple, une plaque plate ou une chaîne DOIT être placée devant le conducteur, du toit au capot.
- Les cadres en A et en H sont également acceptables (pas de cadres en O ou en U) doivent être placés devant le conducteur, du toit à l'auvent. Largeur maximale de 20 pouces, boulonnée en 4 points.

- S'il n'y a pas de protecteur de réservoir d'essence, une barre de fenêtre arrière est autorisée (tube carré de 2 pouces maximum) qui ne peut être reliée que du toit à la zone des haut-parleurs (plaque 4x4 maximum) ou au joint entre le coffre et la zone des haut-parleurs (plaque 4x4 maximum), ce qui compte comme un point de fixation et ne peut être fixé au coffre d'aucune autre manière et ne peut être fixé à aucune autre partie de la voiture.

### **Barres de toit (PTP)**

- Vous pouvez installer une barre PTP (max 4") qui est connectée aux piliers B, 2 montants peuvent aller du plancher à la PTP.
- La PTP doit être au minimum à 12 pouces du sol.
- Vous pouvez installer UNE barre derrière le conducteur pour la protection contre le renversement.
- La barre de tableau de bord est autorisée, mais elle ne peut pas être fixée à la cloison pare-feu.
- La barre du côté passager est autorisée. Elle doit se situer à au moins 8 pouces du pilier B du passager.
- Aucun halo n'est autorisé.
- L'intérieur de la porte du conducteur peut et doit être rembourré de haut en bas pour vous protéger.
- La porte avant du conducteur peut être équipée d'une barre ou d'une plaque allant du PTP à la barre du tableau de bord.

### **AUCUNE LIMITE SUR LA PROTECTION DE LA PORTE DU CONDUCTEUR**

- Les barres surdimensionnées, mal construites ou qui se détachent pendant l'épreuve peuvent entraîner une disqualification immédiate. (L'utilisation excessive de matériel est laissée à la discrétion de l'officiel et sera strictement appliquée)

### **Plaque de porte et protection**

- La protection de la porte du conducteur est obligatoire et peut être renforcée par une barre ou une plaque plate à l'extérieur ou à l'intérieur de la porte. La barre ou la plaque ne doit pas dépasser 60 pouces de long et doit aller de la fenêtre au basculeur. Si la porte du conducteur n'est pas protégée, une protection sera disponible moyennant des frais.

### **Suspension**

- Les éléments de suspension peuvent être changés d'un véhicule à l'autre, mais ils doivent être de série et rester en état de fonctionnement d'origine.
- Il est interdit de bloquer, de souder ou de bourrer les suspensions ou les jambes de force, ainsi que d'ajouter ou de souder des ressorts à lames.

### **PROTECTIONS DE JAMBE DE FORCE (AVANT SEULEMENT)**

Un MAXIMUM de tubes carrés de 2 "x2" et de 6" de long peut être soudé horizontalement au cadre.

entre l'amortisseur/la jambe de force et le cadre

### **Plaque de barre d'attelage (avant seulement)**

Une barre plate simple de 3" x 3/8" peut être fixée du bras triangulaire inférieur du côté du conducteur au bras triangulaire inférieur du côté du passager.

- La plaque plate ne peut être fixée aux bras triangulaires qu'à l'aide d'un boulon et d'une rondelle. Elle ne peut PAS être fixée à la traverse du moteur.
- La suspension DOIT rester d'origine avec un effet minimal sur la hauteur de caisse.
- Fixation par boulons uniquement

### Contestation

Si un pilote croit qu'un autre participant triche, il doit s'adresser à un officiel dans les 15 minutes suivant la dernière épreuve de la soirée. Il doit également présenter un droit de protestation de 100 \$. Si la voiture en question est reconnue comme tricheuse, les frais de protestation seront remboursés.

Avertissement ONTARIO DEMOLITION DERBY a le droit de réinspecter / couper / ou percer tout véhicule. ONTARIO DEMOLITION DERBY a le droit de réinspecter / couper / ou percer tout véhicule à tout moment, Les véhicules jugés trop petits, trop endommagés ou dangereux pour leur catégorie par les officiels ne seront pas autorisés à participer \*\* Tout équipement ou fabrication jugés dangereux, trop construits ou inadéquats par les officiels ne seront pas autorisés à participer \*\* Toute modification additionnelle non listée ci-dessous peut être jugée illégale et peut résulter en une disqualification immédiate \*\* Absolument toute soudure non autorisée ou modification non autorisée trouvée sur un véhicule de compétition avant, pendant ou après \*\* Se référer au site web pour les classes exactes de chaque événement